



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SIXTH YEAR

535 *th* MEETING: 7 MARCH 1951

ème SEANCE: 7 MARS 1951

SIXIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 535)	1
Adoption of the agenda	1
India-Pakistan question (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 535)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND THIRTY-FIFTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 7 March 1951, at 3 p.m.

CINQ CENT TRENTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 7 mars 1951, à 15 heures.

President: Mr. D. VON BALLUSECK
(Netherlands).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Ecuador, France, India, Netherlands, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda 535)

1. Adoption of the agenda.
2. India-Pakistan question:
 - (a) Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan, transmitting his report (S/1791 and S/1791/Add.1);
 - (b) Letter dated 14 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs and Commonwealth Relations of Pakistan, concerning the India-Pakistan question (S/1942).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

India-Pakistan question (continued)

At the invitation of the President, Sir Mohammad Zafrulla Khan, representative of Pakistan, took a place at the Security Council table.

1. Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan): When the Council adjourned yesterday afternoon [534th meeting], I was about to proceed to deal with the suggestion made by the representative of India [533rd meeting] that, in agreement with a similar suggestion made by Sir Owen Dixon in his report¹, the Security Council might agree that the initiative in this matter should now pass to the parties themselves, and that the parties should be left to settle this dispute by direct negotiations.

2. The Council is aware that, ever since this dispute arose, repeated efforts have been made by the Govern-

¹ See *Official Records of the Security Council, Fifth Year, Supplement for September-December 1950*, documents S/1791, S/1791/Add.1.

Président: M. D. VON BALLUSECK (Pays-Bas).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Equateur, France, Inde, Pays-Bas, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 535)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan:
 - a) Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, pour lui communiquer son rapport (S/1791, S/1791/Add.1);
 - b) Lettre, en date du 14 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et des relations avec le Commonwealth du Pakistan, au sujet de la question Inde-Pakistan (S/1942).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan (suite)

Sur l'invitation du Président, Sir Mohammad Zafrulla Khan, représentant du Pakistan, prend place à la table du Conseil.

1. Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Lorsque la séance a été levée hier [534ème séance], j'allais parler de la proposition du représentant de l'Inde [533ème séance] selon laquelle, conformément à une proposition identique faite par Sir Owen Dixon, dans son rapport¹, le Conseil de sécurité pourrait laisser l'initiative du règlement de cette question aux parties, qui devraient régler leur différend par la voie de négociations directes.

2. Le Conseil n'ignore pas que, dès le moment où le différend s'est élevé, le Gouvernement du Pakistan s'est

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, Supplément de septembre-décembre 1950*, documents S/1791 et S/1791/Add.1.

ment of Pakistan, in direct negotiation with the Government of India, to arrive at a just solution of the Kashmir question. The earliest effort was made immediately after the tribal incursion into Kashmir. The Council will recall that it was then suggested to the Government of India, on behalf of the Government of Pakistan, that the matter should be committed to the authority of their respective Governors-General, and that the two Governors-General should issue an appeal for restoration of law and order. Pakistan undertook that, if this appeal did not succeed in securing the withdrawal of the tribesmen from the territory of the State of Jammu and Kashmir, Pakistan would be prepared to take military action jointly with India to expel the tribesmen from the territory of the State; and that, once that had been secured, whether as a result of the joint appeal of the two Governors-General or as a result of military action that might become necessary, the administration of the State should become the responsibility of the two Governors-General, who should then proceed to organize and hold a free and impartial plebiscite in the State to determine whether the people of the State desired to accede to India or to Pakistan.

3. I maintain that that was the fairest possible solution of the situation which had arisen and the fairest settlement of the dispute over accession. Nobody can suggest that it would have given any kind of advantage to Pakistan or, indeed, to India, and that is the reason why I maintain that it was a very fair solution.

4. The trouble which had arisen was still in its initial stages. That solution did not commend itself to the Government of India, and the principal reason it advanced against it was that, for constitutional reasons, it was not willing to invest its Governor-General with the needed authority to act on its behalf. Pakistan, on the other hand, was ready to invest its Governor-General with the needed authority. It was in reply to that suggestion that the Prime Minister of India made the offer, part of which I read out from his telegram of 8 November yesterday afternoon, when I drew attention to paragraphs 10 and 11 of that telegram.

5. That was our first attempt to come to a settlement with the Government of India of the problem that had arisen. Since then, over the course of the years 1948, 1949, 1950 and even 1951, efforts have been made to reach a settlement by negotiation if possible, but those efforts have been unavailing. I need not dilate upon them nor draw the Council's attention to them. The conversations which have taken place and the correspondence which has gone on have not led to anything concrete. I therefore submit that it is wholly unrealistic to suggest that the parties ought to be left to settle this matter by negotiation between themselves.

6. As I set out before the Council yesterday afternoon, an international agreement exists between India and Pakistan with reference to the Kashmir dispute. The whole difficulty is to get India to implement

efforcé à maintes reprises, en engageant des pourparlers directs avec le Gouvernement de l'Inde, d'aboutir à une solution équitable de la question du Cachemire. La première tentative dans ce sens a eu lieu immédiatement après l'incursion des membres des tribus au Cachemire. Le Conseil n'aura pas oublié que le Gouvernement du Pakistan a fait proposer au Gouvernement de l'Inde de renvoyer la question aux deux Gouverneurs généraux, qui auraient adressé un appel à la population en vue de rétablir l'ordre dans le pays. Le Gouvernement du Pakistan s'est engagé, dans le cas où les membres des tribus ne se retireraient pas du territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire à la suite de cet appel, à prendre conjointement avec l'Inde des mesures militaires pour repousser ces membres des tribus hors de l'Etat. D'autre part, le Gouvernement du Pakistan a pris un engagement selon lequel, lorsque les membres des tribus auraient quitté le territoire, soit à la suite de l'appel adressé par les deux Gouverneurs généraux, soit à la suite des mesures militaires prises à cet effet, l'administration de l'Etat serait confiée aux deux Gouverneurs généraux qui seraient alors chargés d'organiser dans l'Etat un plébiscite libre et impartial afin de déterminer si la population du Cachemire désirait son rattachement à l'Inde ou au Pakistan.

3. J'affirme que, dans la situation du moment, c'était là la solution la plus conforme à la justice et que, pour le différend au sujet du rattachement, cela constituait également le règlement le plus conforme à la justice. Personne ne saurait prétendre que cette solution aurait avantage de quelque façon que ce soit le Pakistan ou même l'Inde, et c'est précisément pour cela que j'affirme que cette solution était tout à fait conforme à la justice.

4. Les difficultés qui étaient survenues ne faisaient que commencer à produire leurs effets. Cette solution n'a pas eu l'agrément du Gouvernement de l'Inde, et le principal argument dont celui-ci a fait état a été que, pour des raisons constitutionnelles, il ne voulait pas confier à son Gouverneur général l'autorité nécessaire pour agir en son nom. De son côté, le Pakistan était prêt à conférer à son Gouverneur général toute l'autorité nécessaire. C'est en réponse à cette proposition que le Premier Ministre de l'Inde a formulé l'offre dont j'ai cité une partie ici hier après-midi d'après le télégramme que le Premier Ministre a envoyé le 8 novembre; j'ai attiré l'attention sur les paragraphes 10 et 11 de ce document.

5. Ce fut là notre première tentative pour régler, de concert avec le Gouvernement de l'Inde, le problème qui s'était posé. Depuis, au cours des années 1948, 1949, 1950 et même 1951, on s'est efforcé d'arriver si possible à un règlement par voie de négociations, mais les efforts déployés n'ont pas produit les résultats attendus. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus et d'attirer l'attention du Conseil sur ce sujet. Les entretiens qui ont eu lieu et la correspondance qui a été échangée n'ont rien produit de concret. Je considère par conséquent que ce serait faire preuve d'un manque total de réalisme que de proposer de laisser les parties régler cette question par voie de négociations entre elles.

6. Comme je l'ai déclaré devant le Conseil hier après-midi, il existe entre l'Inde et le Pakistan un accord international au sujet du différend du Cachemire. Toute la difficulté est d'obtenir que l'Inde mette

it. Effort after effort has been made by the Security Council, by its representatives, and by the Commonwealth Prime Ministers, but they have been unable to secure a resolution of the deadlock. To suggest now that the deadlock could most easily be resolved by negotiations between the parties is tantamount to saying that the Security Council should now abdicate its functions in respect of this dispute and that international peace should be subjected to the further perils that arise from a continuation of this dispute between India and Pakistan.

7. In this connexion, when making this suggestion the representative of India called the attention of the Security Council to a Press report, according to him dated 20 February from Karachi, to the effect that Sardar Mahammad Ibrahim Khan, former head of the *Azad* Kashmir Government, had expressed the view that all Indo-Pakistan disputes, including the dispute relating to Kashmir, could be settled by India and Pakistan between themselves by mutual discussion. Even if that were so, even if Sardar Mahammad Ibrahim Khan had said this, that would be the opinion or the hope of one individual who might well make a mistake in assessing the possibilities of a settlement by mutual negotiation. It is not as if Sardar Mahammad Ibrahim Khan were speaking on a question of fact. It so happens, however, that Sardar Mahammad Ibrahim Khan did not say that some Press agency has attributed to him.

8. Apparently, on noticing in the Press what was attributed to him, Sardar Mahammad Ibrahim Khan, dispatched a telegram to the President of the Security Council which reads as follows:

"My statement as reported by the Press Trust of India and quoted by the Indian representative is wholly incorrect. The correct text of the statement made by me, representing my views and published in the *Pakistan Times* of 23 February 1951, is as follows..."

It will be recalled that the draft resolution now before the Security Council [S/2017] was presented to the Council on 21 February in the afternoon, when it was already 22 February in the Indian sub-continent. This statement of Sardar Mahammad Ibrahim Khan was published on 23 February. He has quoted his statement, which is as follows:

"The draft resolution as presented to the Security Council by the Anglo-American delegations is a definite deviation from the stand taken by the Council in its earlier resolution and amounts to appeasement of intransigence of India.

"It is comforting to note that the proposal made by Sir Owen Dixon in his report to leave the parties concerned to settle the dispute among themselves has been rejected. I suggest that the Security Council should be asked to issue an injunction order to the Government of India and the Dogra Government, restraining them from holding elections to the proposed State 'constituent assembly' as nothing short of an over-all plebiscite will satisfy the Kashmiris.

cet accord en œuvre. Le Conseil de sécurité, ses représentants et les Premiers Ministres du Commonwealth n'ont épargné aucun effort, mais ils n'ont pu nous faire sortir de l'impasse où nous nous trouvons. Si l'on suggère maintenant que la difficulté pourrait être facilement tranchée par voie de négociations entre les parties, cela revient à dire que le Conseil de sécurité doit renoncer à ses fonctions en ce qui concerne ce différend et qu'il faut laisser la paix internationale exposée aux nouveaux dangers que comporte la prolongation du différend entre l'Inde et le Pakistan.

7. A ce propos, lorsqu'il a présenté cette proposition, le représentant de l'Inde a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur une information de presse venant, selon lui, de Karachi et portant la date du 20 février; selon cette information, le Sardar Mohammad Ibrahim Khan, ancien chef du Gouvernement du Cachemire *Azad*, aurait déclaré que tous les différends qui séparent l'Inde et le Pakistan, y compris le différend portant sur le Cachemire, pouvaient être réglés par voie de négociations directes entre l'Inde et le Pakistan. Même s'il en était ainsi, même si le Sardar Mohammad Ibrahim Khan avait fait cette déclaration, elle n'exprimerait que l'opinion ou les espoirs d'une seule personne, d'une personne qui peut se tromper sur la valeur qu'elle accorde aux possibilités d'arriver à un règlement par voie de négociations directes. En l'espèce, la déclaration du Sardar Mohammad Ibrahim Khan ne portait pas sur un fait tangible. D'ailleurs, il se trouve que le Sardar Mohammad Ibrahim Khan n'a pas fait la déclaration qu'une certaine agence de presse lui a attribuée.

8. Le Sardar Mohammad Ibrahim Khan, sans doute en apprenant par la presse les propos qu'on lui prêtait, a envoyé au Président du Conseil de sécurité un télégramme ainsi conçu:

"Le texte de ma déclaration tel qu'il a été publié par la *Press Trust of India* et cité par le représentant de l'Inde, est entièrement incorrect. Le véritable texte de ma déclaration, qui exprime mon opinion et qui a été publié dans le *Pakistan Times* le 23 février 1951, est le suivant..."

On se rappellera que le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi [S/2017] a été déposé dans l'après-midi du 21 février, c'est-à-dire le 22 février dans l'Inde. La déclaration du Sardar Mohammad Ibrahim Khan a été publiée le 23 février. Il a donné de sa déclaration le texte que voici:

"Le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni constitue manifestement un abandon de la position que le Conseil de sécurité avait adoptée dans sa précédente résolution, et représente une concession à l'intransigence de l'Inde.

"Il est réconfortant de constater que l'on n'a pas adopté la proposition contenue dans le rapport de Sir Owen Dixon et qui tendait à laisser aux parties le soin de régler elles-mêmes le différend. Je propose que l'on invite le Conseil de sécurité à enjoindre au Gouvernement de l'Inde et au Gouvernement des Dogras de ne pas organiser d'élections à l'"Assemblée constituante" envisagée pour l'Etat, car la population du Cachemire ne peut accepter qu'un plébiscite général.

"As regards arbitration, I am of the view that it would be desirable to have ready arbitration machinery evolved beforehand and incorporated in the resolution so that during negotiations with the two Governments, if any point of difference arose, it could immediately be referred to arbitration on the spot.

"The State of Jammu and Kashmir should remain one single unit, and no government or party should be allowed to function during the plebiscite.

"The Security Council should ensure that the Muslim population of the Indian-occupied part of the State is not hounded out, either through starvation or terrorization."

9. It will thus be appreciated by the Security Council that the version of this statement to which Sir Benegal Rau referred in his speech on 1 March could not possibly have emanated from Sardar Mahammad Ibrahim Khan. It is inconceivable that any Press agency could have made a mistake on the point, unless it invented the statement itself, inasmuch as the statement that I have quoted does refer to this point and says exactly the opposite of what it is alleged Sardar Mahammad Ibrahim Khan said. He said:

"It is comforting to note that the proposal made by Sir Owen Dixon in his report to leave the parties concerned to settle the dispute among themselves has been rejected."

10. Therefore, as I have submitted, even if Sardar Mahammad Ibrahim Khan had said what was attributed to him, that really would have no relevance to the issue. It would be the opinion or the appraisal of one individual. But actually he has not said that to which the representative of India drew the Security Council's attention.

11. What would be the result if any such counsel were to be followed? It would enable India to consolidate its hold on Kashmir and to continue systematically to alter the composition of the population by forcing or driving out more and more Muslims as refugees into Pakistan, and settling non-Muslims in their place.

12. The representative of India said the other day, in the course of his speech, that conditions in Kashmir were now settling down and that it would be a pity to disturb them — presumably through further efforts to bring about a peaceful settlement of the dispute. One of the aspects of the settling down of conditions that is taking place is a constant stream of Muslim refugees out of Kashmir into Pakistan. And our information — of course, it is not based on the personal knowledge of any of us, inasmuch as we have no access to the Valley itself — is that a good deal of the substitution of the population has gone on and is still going on; that is, that refugees from India — refugees who had to go to India as such, non-Muslims — are being settled in the territory of Kashmir.

"En ce qui concerne l'arbitrage, j'estime qu'il serait bon de prévoir d'avance, dans la résolution, un système d'arbitrage; s'il s'élevait un différend au cours des négociations avec les deux gouvernements, il pourrait immédiatement être soumis sur place à un arbitrage.

"L'Etat de Jammu et Cachemire devrait ne former qu'une seule unité, et aucun gouvernement ou parti ne devrait être autorisé à fonctionner pendant le plébiscite.

"Le Conseil de sécurité devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer que la population musulmane des parties de l'Etat occupées par l'Inde ne soit contrainte ni par la famine ni par la terreur."

9. Ainsi, le Conseil de sécurité se rendra compte que la version de la déclaration à laquelle Sir Benegal Rau a fait allusion dans son discours du 1er mars n'a certainement pas pu venir du Sardar Mohammad Ibrahim Khan. Il est inconcevable qu'une agence de presse ait pu se tromper sur ce point, à moins qu'elle n'ait forgé elle-même cette déclaration de toutes pièces, car la déclaration dont j'ai cité des extraits et qui traite en effet du point en question dit exactement le contraire de ce que le Sardar Mohammad Ibrahim Khan aurait dit. Voici quelles ont été en réalité ses paroles:

"Il est réconfortant de constater que l'on n'a pas adopté la proposition contenue dans le rapport de Sir Owen Dixon et qui tendait à laisser aux parties le soin de régler elles-mêmes le différend."

10. Donc, comme je l'ai déclaré, même si le Sardar Mohammad Ibrahim Khan avait tenu les propos qu'on lui prête, cela n'aurait aucune répercussion sur la question. On aurait seulement connaissance de l'avis ou de l'appréciation d'une seule personne. Mais, en fait, il n'a pas prononcé les paroles sur lesquelles le représentant de l'Inde a attiré l'attention du Conseil de sécurité.

11. Que se passerait-il si cette proposition était adoptée? L'Inde aurait la possibilité de consolider son contrôle sur le Cachemire et de continuer à modifier systématiquement la composition de la population de cet Etat en chassant de plus en plus de Musulmans ou en les forçant à se réfugier au Pakistan et en installant des non-musulmans à leur place.

12. Au cours de son intervention de l'autre jour, le représentant de l'Inde a déclaré que la situation au Cachemire était en train de se stabiliser et qu'il serait dommage de la troubler — probablement en déployant de nouveaux efforts pour arriver à un règlement pacifique du différend. L'un des faits qui caractérisent la stabilisation actuelle de la situation est que des réfugiés musulmans passent en un flot continu du Cachemire au Pakistan. D'autre part, selon les renseignements dont nous disposons — il ne s'agit évidemment pas de renseignements recueillis directement, car aucun de nous n'a accès dans la vallée — il y a eu et il y a encore de nombreux cas de substitutions dans la population; en d'autres termes, des réfugiés venant de l'Inde — c'est-à-dire des personnes qui s'étaient réfugiées dans l'Inde, des non-musulmans — sont installées dans le territoire du Cachemire.

13. The truth is that nothing is settling down in Kashmir. The vast majority of the population is being held down by military force. If that can be called settling down, it is true that it is settling down in the sense that this vast majority of the people of Kashmir have, during the last three and a half years, been stretched on the rack. They are, fortunately, still breathing. Possibly it is felt that their breathing is gradually subsiding and, therefore, perhaps that process is being described as a settling down of conditions.

14. There can be no settling down of conditions until the people of Kashmir are given the fullest right to determine, absolutely and freely, without any kind of hindrance or influence or pressure, the question of accession of the State to India or to Pakistan. On behalf of India, any suggestion that India should relax its hold over Kashmir is resented.

15. India resents any suggestion that it should relax its hold on Kashmir. Because the Government and people of Pakistan demand this, they appear to Indian eyes as disturbers of peace and as inciters to war. India desires to be left alone to complete the strangulation of Kashmir, and every voice raised in protest against its broken pledges and its tyranny in Kashmir jars on its ears. One can appreciate that kind of sensitiveness, though of course one cannot be expected to sympathize with it.

16. Again, Sir Benegal Rau has made a reference to propaganda in Pakistan threatening war over Kashmir. I suppose the insinuation is that India stands only for peace and non-violence while Pakistan is a warmonger. True, in Pakistan there has been, there still is, a great deal of agitation in the minds of the people over this problem of Kashmir. It would be futile to deny that the situation has often boiled up to bursting point. That shows the degree of intensity of feeling in Pakistan over this question, but that war or warlike policies are threatened from the Indian side cannot be denied. Apart from certain military movements that took place some time ago in India towards the borders of Pakistan, the only objective of which could be to overawe Pakistan, there is the statement of Mr. Khare, the President of the Hindu Mahasabha, an important political body to which the President of the Indian Union recently sent his good wishes. Incidentally, the Hindu Mahasabha is a purely communal Hindu organization. This statement appeared in the Press on 22 February 1951. Mr. Khare's solution is short and sharp. Referring to Kashmir, he said the solution was "to attack and attach it".

17. It would be unprofitable to go on multiplying references to that which, if it proves anything at all, proves that certainly in Pakistan, possibly all throughout India, there is great agitation and disturbance of the public mind over the continuation of this dispute. The only conclusion that can be drawn therefrom is that speedy, vigorous and effective action is needed to bring

13. En réalité, rien ne se stabilise au Cachemire. La grande majorité de la population est contenue par la force des armes. Si l'on peut prétendre que la situation se stabilise, cela n'est vrai que dans le sens suivant: la grande majorité de la population du Cachemire meurt à petit feu depuis trois ans et demi. Heureusement, ces gens respirent encore. Peut-être estime-t-on que leur respiration s'affaiblit graduellement, et il est possible que ce soit ce phénomène que l'on décrit en disant que la situation se stabilise.

14. Il ne peut y avoir de stabilisation tant que la population du Cachemire ne se verra pas accorder tous les droits pour déterminer, de façon absolue et en toute liberté, sans être soumise à aucune influence ou pression, la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan. Du côté de l'Inde, on prend en mauvaise part toute proposition tendant à ce que ce pays relâche son emprise sur le Cachemire.

15. L'Inde prend en mauvaise part toute proposition tendant à ce qu'elle relâche son emprise sur le Cachemire. Le Gouvernement et le peuple du Pakistan le demandent, et c'est pourquoi ils font figure, aux yeux de l'Inde, de fauteurs de troubles et de guerre. L'Inde ne veut pas être inquiétée pendant qu'elle achève d'étouffer le Cachemire, et toutes les voix qui s'élèvent pour protester contre le fait qu'elle a violé ses engagements et contre sa tyrannie au Cachemire lui agacent les oreilles. On peut comprendre cette irritabilité, mais évidemment personne ne peut s'attendre à ce qu'elle provoque la sympathie.

16. Une fois de plus, Sir Benegal Rau a mentionné la propagande menée au Pakistan et qui menacerait de porter la guerre au Cachemire. Je suppose que l'on cherche à insinuer que l'Inde ne veut que la paix et la non-violence, tandis que le Pakistan pousse à la guerre. Il est vrai qu'il y a eu et qu'il y a toujours au Pakistan une grande agitation des esprits, provoquée par ce problème du Cachemire. Il serait vain de nier que la situation a souvent été si tendue, qu'une explosion paraissait imminente. Cela montre le degré d'intensité des sentiments que l'on éprouve à cet égard au Pakistan, mais on ne peut pas nier que l'Inde, de son côté, suit une politique qui contient des menaces de guerre. Outre certains mouvements de troupes qui se sont produits il y a quelque temps dans l'Inde en direction des frontières du Pakistan, et dont le seul but pouvait être d'intimider le Pakistan, il y a la déclaration de M. Khare, Président de la Mahasabha hindoue, importante organisation politique à laquelle le Président de l'Union indienne a récemment envoyé ses bons vœux. Signalons en passant que la Mahasabha hindoue est une organisation hindoue purement communale. Cette déclaration a été publiée dans la presse le 22 février 1951. La solution proposée par M. Khare se ramène à une formule concise et nette. Parlant du Cachemire, il a déclaré que la solution consistait à "l'attaquer et le rattacher".

17. Il est inutile de multiplier les exemples qui, s'ils prouvent quelque chose, prouvent certainement qu'au Pakistan, et peut-être dans toute l'Inde, l'opinion publique est très agitée et troublée parce que ce différend se poursuit. La seule conclusion que l'on puisse en tirer, c'est qu'une action pratique, énergique et efficace est nécessaire en vue d'un règlement pacifique de ce

about a peaceful settlement of the dispute, if worse is not to happen and if worse is not to be faced.

18. Sir Benegal Rau also drew the attention of the Security Council to the fact that India had already reduced its forces in Kashmir by 20 to 25 per cent without waiting for any corresponding reduction by Pakistan. That, again, is a matter on which, in the nature of things, we have no direct information. I have no reason to question this statement made by my distinguished friend. I accept it as correct, but, on the other hand, our information is that, even after this reduction, India maintains at the present moment something like four divisions in Kashmir. This is many times the strength of Pakistan forces in the *Azad* Kashmir area. The total strength of the Indian armed forces, we have been informed, in Indian-occupied Kashmir is roughly 65,000 men. This, again roughly, means one Indian soldier for every forty Kashmiris. In addition, there are the State armed forces, including the State army and militia, totaling twenty-one battalions and a cavalry regiment. That is, we believe — and it is based on such information as is available to us — a fair estimate of the armed forces maintained in the Indian-occupied portion of Kashmir.

19. I have said that the proportion of the Indian armed forces alone, leaving out the State army and the State militia, is one to forty Kashmiris, men, women and children. What is the significance of that? As has been observed by Sir Owen Dixon, the people of the Valley, of whom we are talking at the moment, are not a high-spirited and independent people. They are extremely timid. They have been rendered timid, and some of the stories of their timidity, if related, would raise both laughter and pity. They have been rendered timid by a hundred years of the most grinding tyranny under the Dogra rulers. They are a highly artistic people, even in their present state. Specimens of their artistic work fetch high prices and are highly appreciated in Pakistan, India and elsewhere. Given the chance, they are also an extremely cultured people, although that kind of chance comes to a very small percentage of the people of the Valley of Kashmir, and only when they have left the Valley. Those who have gone outside Kashmir and settled down in Pakistan and India not only have given an extremely good account of themselves, but they have always risen to the highest positions, both in public life and in the field of letters and culture, in much larger numbers in proportion to their size in Pakistan and India than any other section of the population.

20. The late Sir Mohamad Iqbal, the great poet and philosopher, with whom originated the very concept of Pakistan and who first gave expression to it — though the name came into existence later — was himself a Kashmiri. He has written and sung of Kashmir and Kashmiris with especial pathos in poignant

différend, si l'on veut éviter que la situation n'empire, si l'on veut éviter d'avoir à faire face à une situation plus grave.

18. Sir Benegal Rau a également attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que l'Inde a déjà réduit de 20 à 25 pour 100 ses effectifs au Cachemire, sans attendre que le Pakistan effectue une réduction correspondante. Il s'agit, là encore, d'une question sur laquelle nous n'avons pas de renseignements directs, en raison de la situation. Il n'y a pas lieu pour moi de mettre en doute cette déclaration de mon éminent ami. J'accepte cette déclaration comme correcte, mais, d'autre part, selon les renseignements que nous possédons, l'Inde, même après cette réduction, maintient actuellement environ quatre divisions dans le Cachemire. Ces effectifs sont égaux à plusieurs fois ceux des forces du Pakistan qui se trouvent dans la zone du Cachemire *Azad*. D'après les informations qui nous sont parvenues, les effectifs totaux des forces armées de l'Inde dans le Cachemire sous occupation indienne sont en gros de 65.000 hommes. Pour parler de nouveau en chiffres ronds, cela correspond à peu près à un soldat indien pour quarante citoyens du Cachemire. Il faut ajouter à cela les forces armées de l'Etat, qui comprennent l'armée de l'Etat et la milice, et qui s'élèvent à vingt et un bataillons et un régiment de cavalerie. Voilà, croyons-nous — et cette croyance s'appuie sur les renseignements que nous possédons — une estimation correcte des forces armées qui se trouvent dans la partie du Cachemire sous occupation indienne.

19. Comme je l'ai dit, la proportion des seules forces armées de l'Inde, sans compter l'armée et la milice de l'Etat, est d'un soldat indien pour quarante habitants du Cachemire, hommes, femmes et enfants. Que cela signifie-t-il? Comme l'a remarqué Sir Owen Dixon, la population du val, population dont il est question en ce moment, est composée de gens qui ne sont pas très énergiques ou très avides d'indépendance. Ils sont de caractère extrêmement timide. En fait, ils ont été rendus timides, et, si l'on racontait certaines anecdotes sur leur timidité, elles provoqueraient à la fois le rire et la pitié. Ils ont été rendus timides par cent ans d'effroyable tyrannie sous le régime des Dogras. Même dans leur condition actuelle, ils sont doués d'un tempérament extrêmement artistique. Leurs productions artistiques se payent fort cher et sont hautement appréciées au Pakistan, dans l'Inde et ailleurs. Lorsque la possibilité leur en est donnée, ils se révèlent fort cultivés, mais cette possibilité ne s'offre qu'à un très faible pourcentage de la population du val du Cachemire; cependant, ceux qui quittent le val, qui sortent du Cachemire pour s'établir au Pakistan ou dans l'Inde, non seulement réussissent brillamment, mais arrivent à occuper les positions les plus élevées, tant dans le domaine de la vie publique que dans les domaines littéraire et culturel. Si l'on tient compte du nombre d'entre eux qui résident au Pakistan et dans l'Inde, la proportion de gens brillants parmi eux est beaucoup plus élevée que dans tout autre groupe de la population.

20. Feu Sir Mohammad Iqbal, le grand poète et philosophe, qui le premier a eu la conception du Pakistan et qui lui a donné forme — le nom lui-même de Pakistan n'est apparu que plus tard — était lui-même originaire du Cachemire. Il a parlé en prose et en vers du Cachemire et de sa population en termes particulière-

prose and verse. Even he, a Kashmiri, was forced to confess that the Muslims of Kashmir had been reduced to a condition which he described in one of his verses as follows: "The Kashmiri has come to hug slavery to his bosom". The result has been, again as expressed by Sir Mohamad Iqbal, that the Kashmiri is "a stranger to the dignity of self, ashamed of his ego".

21. He prayed for something that might inspire the lowly people of Kashmir with a spark of dignity. Here is a Kashmiri of the present generation — Sir Mohamad Iqbal died only a few years ago — describing the degradation, the misery, the wretchedness of his own people. In another verse, he said: "The Kashmiri, the bondsman who himself goes about in rags, while his master adorns himself in the beautiful silks woven by his slaves". This is an almost literal description of the conditions in Kashmir.

22. That was Sir Mohamad Iqbal. The present Governor-General of Pakistan is a Kashmiri. The Minister of the Interior in the Pakistan Central Government is a Kashmiri. The Governor of Sind, one of the provinces of Pakistan, is a Kashmiri. The Prime Minister of the Northwest Frontier Province is a Kashmiri, and a host of others, as I have said, occupy very honourable positions in the cultural life of Pakistan and, indeed, even of India. That is the kind of people who have been reduced to the conditions I have described in the words of Sir Mohamad Iqbal and which has been described in very moderate language by Sir Owen Dixon. There is one armed Indian soldier to forty Kashmiris. As a matter of fact, one soldier armed with no more than a bayonet could drive 4,000 Kashmiris today in whatever direction he desired.

23. The Security Council can judge to what extent the presence of any troops among people of that kind, who have suffered to that degree and to that extent, would interfere with the freedom and impartiality of the plebiscite. As a matter of fact, it would not be a question of interference. The mere sight of somebody whom the Kashmiris supposed was posted there by Sheik Abdulla's Government and who desired the accession of Kashmir to India would persuade 99 Kashmiris out of 100 to vote for the accession, although every one of those 99, left to himself, would vote for accession to Pakistan. In those circumstances, India's continued occupation of Kashmir by force and its insistence upon retaining its armed forces in Kashmir, is a most flagrant act of aggression and a most potent threat to the maintenance of international peace.

24. It is an aggression not only against the people of Kashmir, but also against Pakistan. It is a threat to the very existence of Pakistan, since India aims thereby not only to encircle Pakistan strategically, but also to have its economy at its mercy by control of all the rivers which are the life-blood of West Pakistan. That the reference to strategic encirclement is not a figure of speech is borne out by Sheik Abdulla himself. A Press report of a statement which he gave in Delhi on 21 October 1947 reads, in part, as follows:

rement pathétiques et prenants. Même lui, qui était originaire du Cachemire, a été obligé d'avouer qu'aujourd'hui les Musulmans du Cachemire ont été réduits à une condition qu'il décrit dans un de ses poèmes dans les termes suivants: "Le Cachemirien a maintenant l'esclavage ancré au cœur"; la conséquence est que, comme le dit encore Sir Mohammad Iqbal, le Cachemirien "a perdu le sens de sa dignité, et il a honte de lui-même".

21. Sir Mohammad Iqbal priait le ciel d'inspirer le malheureux peuple du Cachemire afin qu'il retrouve une lueur de dignité. Voici un Cachemirien appartenant à la génération actuelle — Sir Mohammad Iqbal est mort il y a seulement quelques années — qui dépeint la dégradation et la misère de son propre peuple. Dans un autre de ses poèmes, il dit: "Le Cachemirien, le serf qui va vêtu de haillons, tandis que son maître se pare des soies merveilleuses tissées par ses esclaves". Ces mots dépeignent presque littéralement les conditions qui règnent au Cachemire.

22. Telles étaient les paroles de Sir Mohammad Iqbal. Le Gouverneur général actuel du Pakistan est un Cachemirien. Le Ministre de l'intérieur du Gouvernement central du Pakistan est un Cachemirien. Le Gouverneur de Sind, une des provinces du Pakistan, est un Cachemirien. Le Premier Ministre de la province de la frontière nord-ouest est un Cachemirien. De nombreux autres Cachemiriens occupent, comme je l'ai dit, des situations très enviables dans la vie culturelle du Pakistan, et même dans la vie culturelle de l'Inde. Voilà le peuple que l'on a réduit aux conditions décrites par Sir Mohammad Iqbal et auquel Sir Owen Dixon a fait allusion en termes très modérés. Il y a un soldat indien en armes pour quarante Cachemiriens. En réalité, un seul soldat armé seulement d'une baïonnette pourrait aujourd'hui mener 4.000 Cachemiriens où il voudrait.

23. Le Conseil de sécurité peut juger de la mesure dans laquelle la présence de troupes parmi un tel peuple, qui a souffert à ce point, compromettrait la liberté et l'impartialité du plébiscite. En fait, il ne s'agirait même pas d'une question d'immixtion. La seule présence d'une personne que les Cachemiriens suspecteraient d'avoir été envoyée là par le Gouvernement du cheik Abdulla et qui serait favorable au rattachement du Cachemire à l'Inde, suffirait à convaincre 99 Cachemiriens sur 100 de se prononcer en faveur de ce rattachement, même si, en eux-mêmes, ils étaient partisans du rattachement au Pakistan. Dans ces conditions, l'occupation persistante du Cachemire par les forces de l'Inde et l'insistance du Gouvernement de l'Inde à conserver ses forces armées au Cachemire constituent un acte flagrant d'agression et une grave menace au maintien de la paix internationale.

24. Cet acte d'agression n'est pas seulement dirigé contre la population du Cachemire, mais aussi contre le Pakistan. Il menace l'existence même du Pakistan, car les desseins de l'Inde ne sont pas seulement d'encercler stratégiquement le Pakistan, mais encore de tenir à sa merci l'économie du Pakistan en s'assurant le contrôle de toutes les voies fluviales, qui sont les artères du Pakistan occidental. Il ressort d'une déclaration faite par le cheik Abdulla lui-même que l'"encercllement stratégique" n'est pas une simple figure de rhétorique. Je relève le passage suivant d'un communiqué de presse

"Due to the strategic position that the State held, if this State joins the Indian Dominion, he thought, Pakistan would be completely encircled."

25. Owing to India's persistent refusal to withdraw its forces and permit a fair and impartial plebiscite to be held, Kashmir is today an explosive spot and is a cause of the most acute anxiety to the whole world, but more particularly to Pakistan and to our neighbours both in the Middle East and in the Far East. It may be within the knowledge of the Security Council—inasmuch as some of these communications have been addressed to the Secretary-General and may have been passed on to the Council—that the Iranian Parliament, a number of Syrian Deputies and a number of Iraqi Deputies have expressed their anxiety over the continuation of this dispute and have requested that, having regard to the peace of that region of the earth and ultimately to international peace, this dispute should be quickly and fairly and justly resolved through peaceful methods.

26. More recently, expression has been given to similar sentiments on behalf of the non-official representatives of the whole of that region in the sessions of the *Motamar*, or the Conference of Islamic Countries, which took place in Karachi.

27. It would be enough to quote in this connexion the view of one who took part in the discussions on Kashmir in the recent Prime Ministers' Conference in London. I refer to Mr. Menzies, the Prime Minister of Australia, one of our Far Eastern neighbours. I take this quotation from *The Times* of London of 16 January 1951:

"I want to say to my friend, the Prime Minister of Pakistan, as I would say to the Prime Minister of India if he were here tonight, that there is nothing we are not prepared to do to get rid of a matter which, so long as it continues, is not only a threat to the peace and good government of the Indian sub-continent, but is a grave threat to the security of the entire free world."

28. The problem before the Security Council can be very briefly stated. It is to insist upon India's carrying out the obligations that it has undertaken. The disparity between India's professions, both in connexion with Kashmir and in connexion with other problems, and its action, is so wide that the world stands puzzled by it. Most people imagine that a great country, as India undoubtedly is, claiming to be a peaceful Member of the United Nations and professing to base its conduct on the loftiest moral principles—and, in fact, preaching to the world from a high moral pedestal—could hardly be so inconsistent where its own obligations are concerned. Yet, no fact in recent history is so indisputably established as this: that India has, over a long period, through various excuses, persistently refused to carry out what it had undertaken to do.

concernant une déclaration qu'il a faite à New-Delhi le 21 octobre 1947:

"En raison de la position stratégique qu'occupe l'Etat, le cheik estime que, si cet Etat était rattaché au Dominion de l'Inde, le Pakistan serait complètement encerclé."

25. L'Inde n'ayant cessé de refuser de retirer ses troupes et de permettre un plébiscite juste et impartial, le Cachemire constitue aujourd'hui une zone explosive et inspire la plus vive anxiété au monde entier, mais surtout au Pakistan et à nos voisins du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient. Le Conseil de sécurité sait peut-être—comme certaines de ces communications ont été adressées au Secrétaire général, qui a pu les transmettre au Conseil—que le Parlement iranien, certains députés syriens et certains députés irakiens ont manifesté l'inquiétude que leur inspirait la prolongation du différend et ont demandé que, pour protéger la paix dans cette partie du monde et même la paix en général, on fasse le nécessaire pour résoudre immédiatement ce différend par des moyens pacifiques, dans un esprit de justice et d'équité.

26. Le *Motamar*, ou Conférence des pays de l'Islam, qui s'est réuni plus récemment à Karachi, a manifesté les mêmes sentiments au nom des représentants officiels de l'ensemble de cette région.

27. Je me bornerai à citer à cet égard l'opinion d'une personnalité qui a pris part aux entretiens sur le Cachemire lors de la Conférence des Premiers Ministres du Commonwealth qui s'est tenue récemment à Londres. Il s'agit de M. Menzies, Premier Ministre de l'Australie, l'un de nos voisins d'Extrême-Orient. J'emprunte la citation suivante au *Times* de Londres du 16 janvier 1951:

"Je tiens à déclarer à mon ami le Premier Ministre du Pakistan, comme je l'aurais fait au Premier Ministre de l'Inde s'il avait été des nôtres ce soir, qu'il n'est aucune mesure que nous ne soyons résolus à prendre pour mettre fin à un différend qui, tant qu'il durera, constituera, non seulement une menace pour la paix et pour la bonne marche de l'administration dans la péninsule indienne, mais aussi une grave menace pour la sécurité de tout le monde libre."

28. Le problème dont le Conseil de sécurité est saisi peut s'énoncer très brièvement. Il s'agit d'insister auprès de l'Inde pour qu'elle s'acquitte des obligations qu'elle a assumées. La différence qui existe entre les paroles de l'Inde, tant à propos du Cachemire qu'à propos d'autres questions, et les actes de ce pays est si grande, que le monde entier en reste surpris. La plupart des gens s'imaginent qu'un grand pays comme l'Inde, qui est certainement un grand pays, un pays qui prétend être un Membre pacifique de l'Organisation des Nations Unies, un pays qui déclare que sa conduite est dictée par les plus hauts concepts moraux et qui, en fait, prêche la moralité au monde du haut d'un piédestal fort élevé, ne saurait guère montrer tant d'inconséquence lorsqu'il s'agit de ses propres obligations. Cependant il n'est pas de fait dans l'histoire moderne qui soit mieux établi que celui-ci: depuis une période fort longue, l'Inde, sous divers prétextes, a constamment refusé d'exécuter ce qu'elle s'était engagée à exécuter.

29. The United Nations Commission for India and Pakistan was compelled to recognize this and, indeed, to record it. General MacNaughton, in his turn, was faced with the same intransigence. Sir Owen Dixon made a most determined effort and ultimately became convinced that India could not be persuaded to honour its obligations. But, not deterred by this record, the Commonwealth Prime Ministers made a determined effort to persuade India to honour its commitments. However, like all those who made that effort before them, they also failed.

30. India realizes that no impartial person would regard its excuses or interpretations as valid, and therefore it refuses to face arbitration. It turned down the proposal for arbitration put forward by the Commission. Throughout the year 1950, the Prime Minister of Pakistan, in personal discussion and in correspondence with the Prime Minister of India, tried his utmost to get the Prime Minister of India to accept arbitration for settling all outstanding disputes between India and Pakistan if negotiations and mediation should fail. The Prime Minister of India would not agree.

31. I venture to submit that no party to a dispute, let alone a great country like India, which knows its stand in a dispute to be just, would refuse impartial arbitration. India's refusal is a clear indication of India's own estimation of where it stands. It knows it is wrong, and therefore it has turned down every suggestion that some impartial authority should determine those points with regard to which the two parties are at variance, relating to the international agreement embodied in the resolutions of the Commission of 13 August 1948 and 5 January 1949 [S/1100, S/1196].

32. But even where the stand of a party is deemed not to be fair or just, at least by the opposing party, in the ultimate resort what is the method of resolving a deadlock of that description? There is an agreement affirmed by both, accepted by both — still affirmed and accepted by both; differences arise with regard to its interpretation or method of implementation; one side insists that its interpretation of the agreement should be accepted and given effect to; the other party does not accept that interpretation as valid. How in the world can you decide a dispute of that kind except through arbitration, if mediation or conciliation or other attempts at adjustment should fail, as they have all failed in this case?

33. Let us assume for one moment that the fault is wholly Pakistan's. After all, that is the utmost that my learned friend could contend. Let us assume that, in respect of every matter that is holding up the progress of a settlement, Pakistan is to blame and is in the wrong. Well, Pakistan says: "Let an impartial authority look into the matter and tell both sides what their obligations are. Let both sides say, 'We here and now agree that, when we are told what our obligations are, we shall carry them out fully.'"

34. What more is required of us, assuming we are in the wrong? After all, India can only contend that

29. La Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a été obligée de reconnaître ce fait, et même de l'enregistrer. Le général McNaughton à son tour s'est heurté à la même intransigence. Sir Owen Dixon a fait un effort énergique, mais a fini par se convaincre qu'il était impossible de persuader l'Inde de faire honneur à ses obligations. Non découragés par ces faits, les Premiers Ministres du Commonwealth n'ont épargné aucun effort pour persuader l'Inde de faire honneur à ses obligations. Mais ces efforts, tout comme les efforts précédents, ont échoué.

30. L'Inde comprend fort bien qu'aucun observateur impartial ne saurait admettre la validité des excuses et des interprétations qu'elle donne; aussi refuse-t-elle de se prêter à un arbitrage. Elle a rejeté la proposition d'arbitrage formulée par la Commission. Pendant toute l'année 1950, le Premier Ministre du Pakistan, tant dans ses entretiens directs que dans sa correspondance avec le Premier Ministre de l'Inde, a fait de son mieux pour amener ce dernier à accepter l'arbitrage comme moyen de régler tous les différends en suspens entre l'Inde et le Pakistan au cas où les négociations et la médiation échoueraient. Le Premier Ministre de l'Inde n'a point voulu y consentir.

31. Je me permets d'affirmer qu'aucun Etat partie à un différend, et moins encore un grand pays comme l'Inde, ne refuserait un arbitrage impartial s'il était convaincu que sa position dans le différend est conforme à la justice. Le refus de l'Inde indique clairement ce qu'elle pense elle-même de sa position. Elle sait qu'elle a tort, et c'est pour cela qu'elle a rejeté toute proposition tendant à ce qu'une autorité impartiale se prononce sur les points qui font l'objet des divergences entre les parties et qui ont trait à l'accord international enregistré dans les résolutions de la Commission du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 [S/1100, S/1196].

32. Mais, lorsque la position prise par une partie ne paraît pas, serait-ce aux yeux de l'autre partie, conforme à la justice ou à l'équité, quelle est en dernier ressort la méthode à suivre pour résoudre une difficulté de ce genre? Il existe un accord que les deux parties ont reconnu et accepté, et qu'elles continuent de reconnaître et d'accepter; l'interprétation de cet accord ou la méthode de mise en œuvre donne lieu à un différend; l'une des parties insiste pour que l'on accepte et que l'on mette en œuvre sa propre interprétation de l'accord; l'autre partie n'accepte pas cette interprétation. Si la médiation, la conciliation ou toute autre tentative de règlement échoue, et elles ont toutes échoué, à quel moyen peut-on recourir pour régler le différend, si ce n'est à l'arbitrage?

33. Supposons un instant que le Pakistan ait tous les torts. Même mon distingué collègue ne saurait rien prétendre de plus. Supposons que le Pakistan ait tort et qu'il soit responsable de tout ce qui s'oppose à la bonne marche des négociations. Le Pakistan déclare: "Qu'une autorité impartiale se penche sur le problème et dise aux deux parties quelles sont leurs obligations. Que les deux parties déclarent: Nous acceptons dès maintenant de nous acquitter sans réserve de nos obligations lorsque celles-ci nous auront été précisées."

34. Même en supposant que nous ayons tort, que peut-on nous demander de plus? Tout ce que l'Inde peut

it is in the right and that we are in the wrong. Very good. Then let us get somebody to tell us what our obligations are and to tell India what its obligations are — and let us both agree that we shall do whatever he tells us to do.

35. On numerous occasions, Pakistan has expressed its willingness to have its pending disputes with India settled through arbitration. I shall draw attention to only one statement of the Prime Minister of Pakistan, made in the course of what has now come to be known as the "No War Declaration" correspondence. I believe the correspondence has been made public. In paragraph 3 of his letter dated 21 November 1950, to the Prime Minister of India, the Prime Minister of Pakistan wrote:

"It seems to me that, if we are to move forward, we must face squarely what it is that has prevented India from accepting my No War Declaration. Reviewing our correspondence, it becomes quite clear that the crux of the difficulty is the reluctance of your Government to substitute, on any issue, impartial arbitration for threatened and actual use of force. India has been unwilling to accept the decision of an impartial arbiter on any issue now outstanding. Pakistan is and has been willing to accept the decision of an impartial arbiter on every issue outstanding between us."

36. Can Pakistan be called upon or expected to make any greater contribution toward the settlement of international disputes through peaceful methods? As I have already said, let us assume for one moment that every charge that my learned and distinguished friend from India makes against Pakistan has substance. Well, then, we will go to arbitration and we will be turned down. We are prepared to take that risk. Why does not India eagerly embrace this fair opportunity offered to it of having every one of these matters in which it considers itself in the right decided in its favour?

37. This, then, is the situation which the Security Council has to resolve: that India, while professing to adhere to the international agreement contained in those two resolutions, and repeating its acceptance and affirmation of it, refuses in actual fact to carry it out.

38. The rejection by the representative of India of the United Kingdom-United States draft resolution which is now before the Security Council is the latest instance of this intransigence. The main ground that he has put forward for rejecting the resolution is that it endorses Sir Owen Dixon's proposals for demilitarization, which, according to the representative of India, go beyond the terms of the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949.

39. As I tried to explain to the Security Council earlier, the resolutions divided the demilitarization process into two stages, the truce stage and the plebiscite stage. I will not repeat that; I submitted it as late as yesterday to the Council. India took objection with regard to something that was to be attempted and carried out in the second stage on the ground that it should be carried out in the first stage. Being impressed

faire, après tout, c'est affirmer qu'elle a raison et que tous les torts sont de notre côté. Soit. Que quelqu'un nous dise donc quelles sont nos obligations, qu'il dise à l'Inde quelles sont les siennes, et acceptons l'un et l'autre de faire ce qu'on nous demandera de faire.

35. Le Pakistan a déclaré à de nombreuses reprises qu'il était disposé à régler ses différends avec l'Inde par voie d'arbitrage. Je me bornerai à mentionner une déclaration faite par le Premier Ministre du Pakistan à l'occasion de l'échange de lettres relatif à ce qu'on est convenu d'appeler la "Déclaration contre la guerre". Cette correspondance a, je crois, été rendue publique. Le paragraphe 3 de la lettre que le Premier Ministre du Pakistan a adressée le 21 novembre 1950 au Premier Ministre de l'Inde est ainsi conçu:

"Il me semble que, si nous voulons réaliser quelque progrès, nous devrions reconnaître franchement les raisons qui ont empêché l'Inde d'accepter ma Déclaration contre la guerre. L'examen des lettres que nous avons échangées montre clairement que le nœud de la question réside dans le fait que votre gouvernement est hostile à l'idée de remplacer, sur quelque point que ce soit, la force ou la menace de la force par une procédure d'arbitrage impartial. L'Inde a refusé d'accepter la décision d'un arbitre impartial sur l'un quelconque des points qui nous séparent. Comme par le passé, le Pakistan, pour sa part, demeure disposé à accepter la décision d'un arbitre impartial sur toutes ces questions."

36. Peut-on s'attendre à ce que le Pakistan apporte une contribution plus grande encore au règlement des différends internationaux par des méthodes pacifiques? Supposons, un instant, comme je l'ai déjà dit, que toutes les accusations formulées contre le Pakistan par mon éminent et distingué ami de l'Inde soient fondées. Dans ce cas, nous recourrons à l'arbitrage, et nous perdrons. Nous sommes prêts à courir ce risque. Pourquoi l'Inde ne saisit-elle pas avec empressement cette belle occasion qui lui est offerte de voir décider en sa faveur chacune de ces questions au sujet desquelles elle se considère comme étant dans son droit?

37. La situation à laquelle le Conseil de sécurité doit faire face est donc celle-ci: l'Inde, tout en déclarant se conformer à l'accord international contenu dans les deux résolutions et en répétant qu'elle l'accepte et qu'elle l'affirme, refuse, en fait, de l'exécuter.

38. Le rejet, par le représentant de l'Inde, du projet de résolution commun du Royaume-Uni et des États-Unis dont le Conseil est saisi est l'exemple le plus récent de cette intransigence. L'argument principal qu'il a invoqué pour rejeter ce projet de résolution est qu'il appuie les propositions de démilitarisation que Sir Owen Dixon a faites et qui, selon le représentant de l'Inde, vont au-delà des conditions prévues par les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949.

39. Comme j'ai essayé précédemment de l'expliquer au Conseil de sécurité, les résolutions prévoient que la démilitarisation s'effectuera en deux étapes, l'étape de la trêve et l'étape du plébiscite. Je ne reviendrai pas là-dessus; j'en ai parlé hier encore au Conseil. L'Inde a soulevé des objections au sujet d'une opération qui devait être tentée et exécutée à la deuxième étape, et elle a prétendu que cette opération devait être effectuée

by the consideration that the solution of the difficulty proposed and put forward by India might help to move matters forward, Sir Owen Dixon produced a scheme of demilitarization proposing that demilitarization should be carried out in one stage. It was obvious therefore that the whole of the demilitarization problem could be dealt with in that stage. India took objection to that on the ground that it attempted to deal with the State armed forces also. But if the whole of the problem of demilitarization had to be dealt with in one stage, it had to deal with all that the two resolutions had attempted to deal with: the whole of the Pakistan forces, the *Asad* Kashmir forces, the Indian forces, and the State forces and militia. The State armed forces are expressly mentioned in sub-paragraph 4 (a) of the resolution of 5 January 1949, as I pointed out yesterday.

40. Then Sir Owen Dixon took up the same idea and attacked the whole demilitarization problem together. Naturally, when you depart from the method of implementation laid down in an instrument, some changes do creep in, but the objective remains the same, namely the demilitarization of the State to the extent which will enable a fair and impartial plebiscite to be held. He put forward his scheme, but objection was taken to that on the ground that it departed from the two resolutions. India will not do what the two resolutions say: it says they mean something else. India will not agree to have the point in dispute arbitrated upon, it will not do what it has already agreed to do, taking into account the disbanding and disarming of the *Asad* Kashmir forces, and it will not do what Sir Owen Dixon suggests.

41. If at this stage all that is attempted is another mediation, the whole history of the dispute shows that it will meet with the same result as previous mediation efforts. Those who are waiting in agony and impatience upon the action to be taken by the Security Council to resolve this most explosive problem will be compelled to come to the conclusion that the Security Council is not prepared to deal with it, as its duties as the principal organ of the United Nations make it imperative that it should.

42. What is it that we suggest might help to move matters forward? We submit that the Security Council should depute an outstanding personality of high repute and standing to bring about the implementation of the international agreement and to carry out its implementation, and should give him full powers for the discharge of his responsibility, including the power to effect demilitarization by removing or disbanding the military forces of all interested parties — to use the words used by Sir Gladwyn Jebb on 21 February [532nd meeting] — to exercise effective supervision over the functions of government in the State and to decide finally any points of difference which might arise between the parties in the carrying out of those duties, including the interpretation of any clauses of the international agreement embodied in the two resolutions of the Commission which were accepted by the parties and which both parties continue to accept. At the same time,

pendant la première étape. Estimant que la solution proposée et offerte par l'Inde pourrait faire avancer les choses, Sir Owen Dixon a formulé un plan de démilitarisation en vertu duquel celle-ci devait être effectuée en une seule étape. Il était devenu évident que tout le problème de la démilitarisation pouvait donc être traité à cette étape. L'Inde a soulevé des objections en prétendant que ce plan portait sur les forces armées de l'Etat elles aussi. Or, si tout le problème de la démilitarisation devait être traité en une seule étape, on devait s'occuper de tous les éléments sur lesquels portaient les résolutions, c'est-à-dire les forces du Pakistan, les forces du Cachemire *Asad*, les forces de l'Inde, et les forces et la milice de l'Etat. Comme je l'ai fait observer hier, les forces armées de l'Etat sont expressément mentionnées à l'alinéa 4, a, de la résolution du 5 janvier 1949.

40. Ensuite, Sir Owen Dixon a repris cette même idée et s'est attaqué à tout le problème de la démilitarisation dans son ensemble. Evidemment, lorsque l'on ne se conforme pas aux méthodes de mise en œuvre prévues dans un document, certains changements apparaissent, mais l'objectif reste le même. En l'occurrence, cet objectif était la démilitarisation de l'Etat dans une mesure qui permette d'organiser un plébiscite libre et impartial. Sir Owen Dixon a formulé son plan, mais des objections ont été soulevées sous prétexte que ce plan n'est pas conforme aux dispositions des deux résolutions. L'Inde ne veut pas exécuter ce que les deux résolutions prescrivent; elle affirme que les résolutions ont un autre sens. Elle ne consent point à soumettre le litige à l'arbitrage. Elle ne veut pas exécuter ce qu'elle a déjà accepté d'exécuter moyennant la dispersion et le désarmement des forces du Cachemire *Asad*. Enfin, elle ne veut point exécuter ce que Sir Owen Dixon suggère.

41. Si, dans la situation actuelle, tout ce que l'on tente est une nouvelle médiation, tout l'historique du différend montre que celle-ci aura le même résultat que les efforts de médiation précédents. Tous ceux qui attendent avec impatience et anxiété les mesures que le Conseil de sécurité doit prendre pour résoudre ce problème extrêmement grave seront forcés de conclure que le Conseil de sécurité n'est pas prêt à s'occuper de ce problème comme il devrait le faire pour s'acquitter des devoirs qui lui incombent en tant qu'organe principal des Nations Unies.

42. Qu'est-ce que nous proposons pour faire avancer la question? Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait désigner une personnalité éminente, de haute réputation, qui serait chargée de faire exécuter l'accord international et d'assurer son exécution. Le Conseil devrait donner à cette personnalité toute autorité dans l'exercice de ses fonctions, et notamment le pouvoir de procéder à la démilitarisation en éloignant et en dissolvant les forces armées des deux parties — pour me servir des termes employés par Sir Gladwyn Jebb le 21 février [532ème séance] — d'exercer un contrôle effectif sur les fonctions exécutives de l'Etat et de décider, en dernier ressort, de tout différend qui pourrait se produire entre les parties dans l'exécution de ces fonctions, y compris l'interprétation de toute clause de l'accord international contenu dans les deux résolutions de la Commission qui ont été acceptées par les parties et que les deux parties acceptent toujours. En même

the Security Council should call upon both India and Pakistan to withdraw their forces and to extend full co-operation to the United Nations representative in the discharge of his duties.

43. In view of the information now before the Security Council relating to the proposal to call a State constituent assembly in Kashmir, India should be asked not to proceed with the convocation of the constituent assembly in Kashmir and not to make any attempt to determine unilaterally the future of the State. By taking this action the Security Council would be putting to a final and conclusive test the professions of the Government of India that it is ready to honour its obligations under the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949.

44. The draft resolution now before the Council should therefore be modified in the sense that I have indicated. There are some clauses in that draft resolution which should be omitted and there are others which need to be amended. For example, sub-paragraph 4 (iii) relates to the possibility of boundary adjustments, which in fact would mean a partial partition of the State. This sub-paragraph is in contravention of the international agreements embodied in the resolutions of August 1948 and January 1949, and should be omitted. This is something which has not been asked for either by India or by Pakistan, neither has either of the two main political parties in Kashmir, the National Conference and the Muslim Conference, asked for anything of the kind, in fact, all parties are opposed to this suggestion. Here is the latest pronouncement of Sheik Abdulla on this point, reported from New Delhi on 24 February. I am quoting from the *Pakistan Times* of 25 February, and in the course of his statement on the resolution, Sheikh Abdulla is reported as having stated:

"The latest resolution has again insinuated the suggestion for the partition of the State in its final disposition, so as to secure parts of it for both the States of India and Pakistan. This holds out dangerous possibilities of the dissolution of the State of Jammu and Kashmir as an organic unit and is bound to result in the people being deprived of their nation's existence and identity."

45. I need not at this stage go into further details on the draft resolution, but I shall do so if the necessity should arise. At the present moment we are, as I conceive, occupied with the main question of principle, which is that the two resolutions of August 1948 and January 1949 have been accepted and reaffirmed by both sides and the effort of the Security Council must be directed towards the implementation of those two resolutions. The whole object of those two resolutions is to move forward towards, and to organize and hold, a free and impartial plebiscite, and it is that object which must be kept in view all the time. Every step that is necessary must be taken towards the achievement of that objective, and no step must in the slightest degree take away from the freedom and impartiality of the plebiscite.

46. The representative of India referred to the interests of the people of Kashmir, and this is what the interests of the people of Kashmir demand. He said:

temps, le Conseil de sécurité devrait inviter l'Inde et le Pakistan à retirer leurs troupes et collaborer sans réserve avec le représentant des Nations Unies dans l'exercice de ses fonctions.

43. En raison des renseignements dont le Conseil dispose maintenant sur la proposition tendant à convoquer au Cachemire une assemblée constituante d'Etat, l'Inde devrait être invitée à ne pas convoquer l'assemblée constituante au Cachemire et à ne faire aucune tentative pour déterminer unilatéralement l'avenir de l'Etat. En agissant ainsi, le Conseil de sécurité soumettrait à une épreuve définitive et concluante les affirmations du Gouvernement de l'Inde selon lesquelles ce gouvernement est prêt à faire honneur aux obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949.

44. En conséquence, le projet de résolution dont le Conseil est saisi devrait être modifié dans le sens que j'ai indiqué. Certaines dispositions de ce projet de résolution devraient être supprimées, et d'autres devraient être modifiées. C'est ainsi, par exemple, que l'alinéa 4, iii, a trait à la possibilité de procéder à des rectifications de frontières, ce qui reviendrait à un partage partiel de l'Etat. Cet alinéa est contraire aux accords internationaux contenus dans les résolutions d'août 1948 et de janvier 1949 et devrait être supprimé. C'est là une chose qui n'a été demandée ni par l'Inde ni par le Pakistan. Les deux principaux partis politiques du Cachemire — la Conférence nationale et la Conférence musulmane — non plus n'ont rien demandé de tel. En fait, toutes les parties sont opposées à cette proposition. Voici, selon une information de New-Delhi, en date du 24 février, la dernière déclaration du cheik Abdullah sur ce point. Je cite le *Pakistan Times* du 25 février; dans sa déclaration, le cheik Abdullah aurait dit au sujet de ce projet de résolution:

"Le dernier projet de résolution propose à nouveau de partager finalement l'Etat et d'en attribuer une partie à l'Inde et une partie au Pakistan. Cette solution entraîne le danger du démembrement de l'Etat de Jammu et Cachemire en tant qu'unité organique et aboutira inévitablement à la suppression de l'existence et de l'identité de l'Etat."

45. Il ne me paraît pas nécessaire, au stade actuel, d'entrer dans le détail du projet de résolution, mais je me réserve de le faire si la nécessité s'en fait sentir. Pour l'instant nous nous trouvons, semble-t-il, devant une question de principe essentielle, à savoir que, les deux résolutions d'août 1948 et de janvier 1949 ayant été acceptées et confirmées par les deux parties, le Conseil de sécurité doit tendre ses efforts vers la mise en œuvre de ces deux résolutions. Le but de ces résolutions est de permettre de progresser vers la solution de la question et d'organiser un plébiscite libre et impartial. Nous ne devons jamais perdre ce but de vue. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour atteindre cet objectif. Aucune mesure ne doit être prise qui puisse, même dans une faible mesure, compromettre la liberté et l'impartialité du plébiscite.

46. Le représentant de l'Inde a parlé des intérêts de la population du Cachemire. Or, c'est là précisément ce que demande la population. Le représentant de l'Inde a dit:

"The people of Kashmir are not mere chattels to be disposed of according to a rigid formula; their future must be decided in their own interests and in accordance with their own desires."

47. Nobody is suggesting that the people of Kashmir should be disposed of in accordance with any formula, rigid or otherwise. There has been constant insistence upon this: that every factor likely to compel anybody in Kashmir to express a view on this problem which he does not freely hold should be excluded. Is that a rigid formula? It is the only principle which can enable the people of Kashmir, in the words of the representative of India, to decide their future "in their own interests and in accordance with their own desires".

48. The vast majority of these people have, as I have said, suffered for over a century under the most despotic tyranny. They are today living under constant threat and dread of bayonets. Undoubtedly their future must be decided in their own interests and in accordance with their own desires, but it is only the people of Kashmir, voting in a free plebiscite, who can decide their own future in accordance with their own interests and desires. We do not ask for more, but we shall not be content with less.

49. The representative of India has talked of concessions to Pakistan, and has said that India can make no more concessions. We ask for no concessions. Is it a concession that this problem should be decided through a free and impartial plebiscite? And if it is a concession, to whom is it a concession? The representative of India painted a very attractive picture the other day of conditions in India and conditions in Kashmir. If a free and impartial plebiscite is held, and that picture represents the actual state of affairs, everyone in Kashmir will vote for accession to India. India should be eager to push forward to that consummation.

50. I have stated on previous occasions before the Security Council and I repeat that if any proposal made by me will, in the opinion of the Council, have the effect of swaying the vote of even a single voter against his free wishes, in respect of this matter, that proposal should be rejected. But the same criterion must be applied to every Indian proposal.

51. Am I asking for concessions? Am I seeking to apply a rigid formula? The duty of the Security Council is clear. I am asking for no more. It is only thus that we can secure for the people of Kashmir the right of self-determination. It is in this spirit that Sir Gladwyn Jebb made the following remarks in his speech of 21 February [532nd meeting]:

"Whatever difficulties may have been felt by either of the parties in the past, I hope that there will now be a ready acceptance of the principle that the best guarantee of a fair expression of the wishes of the people of Kashmir is the removal or disbandment of the military forces of all interested parties and their replacement by United Nations forces which can have no interest to sway the vote either way. As a principle this seems to us at least to be so axiomatic that we can hardly believe that it will not be accepted by

"Les habitants du Cachemire ne sont point des objets inanimés dont on peut disposer selon une formule rigide; il faut régler leur sort conformément à leurs intérêts et en tenant compte de leurs désirs."

47. Personne ne songe à proposer que l'on dispose des habitants du Cachemire selon une formule, rigide ou autre. On a constamment insisté sur le fait que toute formule qui tendrait à obliger un habitant quelconque du Cachemire à exprimer sur ce problème une opinion qui n'est pas la sienne doit être exclue. Est-ce là une formule rigide? Ce principe est le seul qui permette à la population du Cachemire, selon les termes employés par le représentant de l'Inde, de décider de son sort "conformément à ses intérêts et en tenant compte de ses désirs".

48. Comme je l'ai dit, la plus grande partie de cette population a depuis plus d'un siècle souffert de la tyrannie la plus despotique. Elle vit aujourd'hui sous une menace constante et sous la crainte des baïonnettes. Sans doute son sort doit être réglé conformément à ses propres intérêts et à ses aspirations; mais seule la population du Cachemire peut, en s'exprimant au moyen d'un plébiscite libre, décider de son propre avenir conformément à ses intérêts et à ses aspirations. Nous ne demandons rien de plus, mais nous n'accepterons rien de moins.

49. Le représentant de l'Inde a parlé de concessions au Pakistan et a dit que l'Inde ne peut faire de nouvelles concessions. Nous ne demandons point de concessions. Est-ce donc une concession d'admettre que ce problème doit être résolu au moyen d'un plébiscite libre et impartial? Si cela en est une, à qui cette concession est-elle faite? Le représentant de l'Inde nous a tracé l'autre jour un tableau fort brillant de la situation dans l'Inde et dans le Cachemire. Si un plébiscite libre et impartial est organisé et si ce tableau correspond à la réalité, toute la population du Cachemire se prononcera pour le rattachement à l'Inde. L'Inde devrait se montrer fort désireuse d'arriver à ce résultat.

50. J'ai déjà eu l'occasion de dire au Conseil de sécurité, et je le dirai une fois de plus, que toute proposition que je pourrais formuler doit être rejetée si, de l'avis du Conseil, elle doit avoir pour effet d'influencer le vote d'un seul votant, si elle doit le pousser à voter contre sa libre volonté. Mais le même critère doit s'appliquer à toutes les propositions de l'Inde.

51. Est-ce que je demande des concessions? Est-ce que je demande l'application d'une formule rigide? Le devoir du Conseil de sécurité est nettement tracé. Je ne demande rien de plus. De cette façon seulement nous pourrions obtenir pour la population du Cachemire le droit de décider elle-même de son sort. C'est dans cet esprit que, le 21 février [532ème séance], Sir Gladwyn Jebb a déclaré:

"Quelles que soient les difficultés que l'une ou l'autre des parties aient éprouvées jusqu'ici, j'espère qu'elles seront toutes les deux prêtes à accepter maintenant le principe selon lequel le meilleur moyen de garantir à la population du Cachemire le droit d'exprimer son opinion en toute liberté est d'éloigner et de dissoudre les forces armées des deux parties et de remplacer celles-ci par des forces des Nations Unies qui n'ont aucun intérêt à orienter le vote d'un côté ou de l'autre. Sur le terrain des principes, il nous

the Council and by those immediately concerned. For if it is not accepted, it can only mean that the contestant denies the whole conception of settlement by plebiscite which after all has already been accepted without reservation."

52. I, on behalf of Pakistan, readily accept the principle laid down by Sir Gladwyn Jebb. I trust that my learned and distinguished friend representing India will also do the same. But whether he does or does not, the duty of the Security Council is clear. It is to take prompt and vigorous action to hold a free and impartial plebiscite in Kashmir. Without this, there is the greatest danger to the peace of Asia — indeed, it can easily be to the peace of the whole of the world. Events are moving fast. There is no time to lose.

53. The Prime Minister of Pakistan, in a letter dated 14 February 1950, urging the Prime Minister of India to accept arbitration about standing disputes between India and Pakistan, said the following:

"In all disputes there is a danger that the party which is in possession of and wishes to withhold the rightful due of the other may so conduct itself as either to prevent a fair settlement or to cause such delay in settlement as to produce the same result. Either cause engenders a sense of injustice, frustration and despair of securing a remedy by peaceful means, which is one of the most frequent causes of conflict."

54. On the question of Kashmir, which is both the key to and the barometer of India-Pakistan relations, the sense of frustration and despair has already mounted to a dangerous pitch. The task before the Security Council is of the utmost importance and urgency. I solemnly appeal to the Council to approach that task in that sense of urgency.

55. It has been said, on behalf of India, that India is a secular State, that it is democratic, that it is progressive, and that it is non-violent. It is not my purpose to question India's greatness on the basis of these claims or, indeed, of many others which readily suggest themselves. It has been either alleged or insinuated that Pakistan has been guilty of aggression, that Pakistan is retrogressive, that Pakistan is a theocratic State. I do not know what that might mean, but somehow it is employed as a term of derogation.

56. It is not my purpose, especially at this late stage, to enter into a discussion of the relative merits of India and Pakistan. Those who made these charges against Pakistan are well aware that the interim Constitution of Pakistan today is the same as the interim Constitution of India was before its new Constitution came into force. They are also aware that the proposed Constitution of Pakistan which is being framed, to the extent to which the reports of the Committees have been received, guarantees the same or similar rights, privileges, and safeguards to minorities and groups. It safeguards the same freedoms as the Indian Constitution does. I have no desire to enter into a comparison on that basis. Let us assume for the moment, for the sake of argument,

semble que la valeur de cette proposition est tellement évidente, qu'elle ne saurait être repoussée par le Conseil et par les parties directement intéressées. Son rejet signifierait tout simplement que l'une des parties répudie l'idée même du règlement par voie de plébiscite, idée qui, après tout, a été acceptée sans réserve."

52. Au nom du Pakistan, j'accepte de grand cœur le principe énoncé par Sir Gladwyn Jebb. J'espère que mon distingué collègue de l'Inde agira de même. Mais, qu'il l'accepte ou qu'il ne l'accepte pas, le devoir du Conseil de sécurité reste clair. Le Conseil doit prendre rapidement des mesures énergiques en vue d'organiser un plébiscite libre et impartial au Cachemire. Si l'on n'agit pas de la sorte, il existera un très grave danger pour la paix de l'Asie, peut-être même pour la paix du monde entier. Les événements vont vite. Il n'y a point de temps à perdre.

53. Le 14 février 1950, le Premier Ministre du Pakistan a adressé au Premier Ministre de l'Inde une lettre le priant instamment d'accepter de soumettre à l'arbitrage les différends qui séparent les deux pays. Il a notamment déclaré:

"Dans tout différend, il est à craindre que la partie qui détient ce qui revient de droit à l'autre partie, et qui refuse de le restituer, empêche un règlement équitable, ou s'efforce d'arriver au même résultat en faisant traîner les choses en longueur. Dans les deux cas, l'autre partie est consciente d'une injustice, elle se sent impuissante et désespère d'obtenir satisfaction par des voies pacifiques, et ce sentiment est l'une des causes les plus fréquentes des conflits."

54. En ce qui concerne la question du Cachemire, qui domine les relations entre l'Inde et le Pakistan et qui permet de se faire une idée de l'atmosphère de ces relations, ce sentiment d'impuissance et de désespoir a déjà atteint un point dangereux. La tâche dont le Conseil de sécurité doit s'acquitter est d'une extrême importance, et le Conseil doit agir de toute urgence. C'est ce que je lui demande solennellement de faire.

55. On a dit, au nom de l'Inde, que l'Inde est un Etat laïque, démocratique et progressif, et qu'il est opposé à la violence. Je ne me propose pas de mettre en doute la grandeur de l'Inde dans ces domaines, ni même dans bien d'autres domaines. On a, soit affirmé, soit laissé entendre, que le Pakistan s'est rendu coupable d'une agression, que le Pakistan est rétrograde, que le Pakistan est une théocratie. Je ne sais ce que l'on entend par ce terme, mais il ne fait pas de doute qu'il a ici un sens péjoratif.

56. Je ne me propose pas d'ouvrir, à ce stade avancé de nos travaux, un débat sur les mérites relatifs de l'Inde et du Pakistan. Ceux qui ont lancé ces accusations contre le Pakistan savent fort bien que la constitution provisoire qui régit actuellement le Pakistan est identique à la constitution provisoire qu'avait l'Inde avant d'adopter sa nouvelle constitution. Ils savent également que le texte qu'élabore actuellement le Pakistan contient, d'après ce que l'on sait des travaux préparatoires, les mêmes dispositions, ou des dispositions analogues, au sujet des droits, des privilèges et de la protection des minorités et des groupes. Il assure les mêmes libertés que la Constitution de l'Inde. Je ne me propose pas de faire ici une comparaison. Supposons

that Pakistan is guilty of all the crimes in the calendar — and I would repudiate any suggestion of that kind on the merits — but let us assume for the moment that Pakistan has been guilty of every crime, then does it follow that the people of Kashmir, because Pakistan has been guilty, should be denied the right of self-determination? What is the connexion between the two arguments? Should not their agony be terminated in some fair way?

57. Pandit Nehru has recently said: "Kashmir, if it goes to Pakistan, will be ruined." Pakistan itself is for the moment, whatever the wishes in certain quarters, by the sheer grace of God, far from being ruined. And it is the grace of God alone that can enable an individual or a people or a State to survive or to progress towards prosperity. But even if the apprehension of the illustrious Prime Minister of India were to any extent well founded, it may be that Kashmir might prefer to be ruined with Pakistan, as a land of free men, rather than to live in luxury in the bondage of India. There are human values which often rise above these considerations. There has been a persistent denial of those values during the last three and a half years. How long will the denial continue without danger of consequences that may be so grave that no reversal may be possible?

58. This is what I had to submit at this stage, and I shall wait to hear what the Security Council will say is the choice offered Pakistan and the people of Kashmir. What should they do to bring about a peaceful settlement of this problem, consistent with their honour and dignity and the principles of fairness and justice?

59. I am grateful to the President and to the Security Council for the indulgence that they extended to me yesterday and today. I have spoken with emphasis, under the pressure of the agony of Kashmir and the apprehension of the tragic horrors that may overtake that part of the world if this dispute is not speedily, justly, fairly and peacefully settled. It has been difficult, on some aspects of this problem, to speak with due restraint. I have tried to exercise that restraint but I may have failed on occasion. Expressions may have escaped me that might have jarred the sensitivity of members of the Council, and particularly those of my distinguished and learned friend, Sir Benegal Rau, for whom, as he is well aware, I have always entertained and continue to entertain the highest esteem. If that should have happened, I would beg him and the members of the Council to extend their indulgence further, so as to overlook anything of that kind.

60. The PRESIDENT: For the moment I have no speakers on my list. If no one wants to speak now, I wish to advise the Security Council that I have been informed that the representative of India would like to reply to the statement of the representative of Pakistan at an early date, but he would like to have some time for preparation. Under the circumstances, I would propose to adjourn the meeting now until Friday afternoon, 9 March at 3 o'clock.

61. As there is no objection, it is so decided.

The meeting rose at 4.40 p.m.

pour un instant que le Pakistan soit coupable de tous les méfaits de la terre — c'est là une supposition dont je pourrais faire justice en m'appuyant sur des faits, mais que j'admets pour le moment. Devons-nous conclure que, parce que le Pakistan est coupable, la population du Cachemire devrait se voir privée du droit de décider de son propre sort? Quel rapport existe-t-il entre ces deux arguments? Ne devrait-on pas mettre fin, par une solution équitable, aux souffrances de la population du Cachemire?

57. Le Pandit Nehru a récemment déclaré: "Si le Cachemire est rattaché au Pakistan, ce sera sa ruine." Quoi qu'on puisse espérer dans certains milieux, le Pakistan lui-même, à l'heure actuelle, grâce à la providence divine, est loin d'aller à la ruine. Seule la grâce divine peut permettre à un individu, à un peuple ou à un Etat de survivre ou de prospérer. Mais, même si les appréhensions de l'éminent Premier Ministre de l'Inde sont tant soit peu fondées, il se peut que le Cachemire préfère vivre, ruiné mais libre, avec le Pakistan plutôt que riche mais esclave de l'Inde. Il est des valeurs humaines qui prennent souvent le pas sur des considérations de ce genre. Au cours des trois dernières années, ces valeurs ont été constamment méprisées. Combien de temps ce mépris pourra-t-il persister sans amener des conséquences si graves, qu'il sera peut-être impossible de revenir en arrière?

58. Voilà ce que j'ai à déclarer pour le moment, et j'attendrai que le Conseil de sécurité fasse connaître au Pakistan et à la population du Cachemire les possibilités qui s'offrent. Qu'est-ce que le Pakistan et la population du Cachemire doivent faire pour amener un règlement pacifique de ce problème, sans renier leur honneur et leur dignité, sans violer les principes de la justice et de l'équité?

59. Je remercie le Président et le Conseil de sécurité de la patience dont ils ont fait preuve à mon égard hier et aujourd'hui. J'ai parlé avec chaleur, ému par les souffrances du Cachemire et par la crainte des horreurs qui peuvent se produire dans cette partie du monde si ce différend n'est pas réglé rapidement, par des moyens pacifiques, dans un esprit de justice et d'équité. Il a été difficile de parler de certains aspects de ce problème avec toute la modération nécessaire. Je me suis efforcé d'être modéré, même peut-être parfois n'y ai-je pas réussi. Il se peut qu'il m'ait échappé des expressions qui ont pu choquer les sentiments des membres du Conseil et, notamment, ceux de mon distingué ami Sir Benegal Rau pour lequel, comme il le sait, j'ai toujours eu et je continue d'avoir la plus haute estime. Si tel a été le cas, je prierai Sir Benegal Rau et les membres du Conseil de faire preuve d'indulgence et de ne pas m'en tenir rigueur.

60. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour le moment, il n'y a pas d'autres orateurs inscrits. Si personne ne demande la parole, je tiens à informer le Conseil que le représentant de l'Inde m'a fait savoir qu'il voudrait répondre prochainement à la déclaration du représentant du Pakistan; il a cependant besoin de quelque temps pour préparer sa réponse. Dans ces conditions, je propose de lever la séance et de nous réunir à nouveau le vendredi 9 mars, à 15 heures.

61. Comme il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 40.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Calle
Alfina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE
H. A. Goddard (Pty.), Ltd., 255a George
Street, Sydney, N.S.W.

BELGIUM — BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son
71-75 Boulevard Adolphe-Max,
Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE
Librería Científica y Literaria, Avenida
16 de Julio 216, Casilla 972, La Paz

BRAZIL — BRÉSIL
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa
Postal 3291, Rio de Janeiro.

CANADA — CANADA
The Ryerson Press, 299 Queen Street
West, Toronto.

CEYLON — CEYLAN
The Associated Newspapers of Ceylon,
Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI
Librería Ivens, Calle Moneda 822,
Santiago.

CHINA — CHINE
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan
Road, Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE
Librería Latina Ltda., Apartado Aéreo
4011, Bogotá.

COSTA RICA — COSTA-RICA
Tres Hermanos, Apartado 1313, San
José.

CUBA
La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly
455, La Habana.

**CZECHOSLOVAKIA —
TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spslovatel Národní Třída
9, Praha 1.

DENMARK — DANEMARK
Einar Munksgaard, Nørregade 6,
København.

**DOMINICAN REPUBLIC —
REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Calle Mercedes No.
49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — EQUATEUR
Muñoz Hermanos y Cia., Plaza del
Teatro, Quito.

EGYPT — EGYPT
Librería "La Renaissance d'Egypte,"
9 SH. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR
Manuel Navas y Cia. "La Casa del Libro
Barato" 1a Avenida sur num. 37, San
Salvador.

ETHIOPIA — ETHIOPIE
Agence Ethioptienne de Publicité, Box 8,
Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskus-
katu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot,
Paris V.

GREECE — GRECE
"Eleftheroudakis," Librairie Internatio-
nale, Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA
Goubaud & Cia. Ltda. 5a Avenida sur
num. 28, 2 do Piso, Guatemala City

HAITI
Max Bouchereau, Librairie "A la Cara-
velle," Boite postale 131-B, Port-au-
Prince.

HONDURAS
Librería Panamericana, Calle de la
Fuente, Tegucigalpa.

ICELAND — ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18, Reykjavik.

INDIA — INDE
Oxford Book & Stationery Co., Scindia
House, New Delhi.

INDONESIA — INDONESIE
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari
84, Djakarta.

IRAQ — IRAK
Mackenzie's Bookshop, Booksellers and
Stationers, Baghdad.

IRAN
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi
Avenue, Teheran.

IRELAND — IRLANDE
Hibernian General Agency Ltd., Commer-
cial Buildings, Dame Street, Dublin.

ISRAEL
Leo Blumstein, P.O.B. 4154
35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALY — ITALIE
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.

LEBANON — LIBAN
Librairie universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Gurley and Front
Streets, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Place Guillaume,
Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Maris-
cal 41, Mexico, D. F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout
9, 's-Gravenhage.

**NEW ZEALAND —
NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zea-
land, G.P.O. 1011, Wellington.

NICARAGUA
Dr. Ramiro Ramirez V., Agencia de
Publicaciones, Managua, D. N.

NORWAY — NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Ka.
Augustst. 7A, Oslo.

PAKISTAN
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere
Road, Karachi.
Publishers United Limited, 176
Anarkali, Lahore.

PANAMA
José Menéndez, Agencia Internacional de
Publicaciones, Plaza de Arango, Panamá.

PERU — PEROU
Librería Internacional del Perú, S.A.,
Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co., 132 Riverside, San
Juan, Rizal.

PORTUGAL
Livreria Rodrigues 186, Rua Aurea,
188, Lisboa.

SWEDEN — SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hofbokhandel A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève,
Buchhandlung Hans Raunhardt,
Kirchgasse, 17, Zurich 1.

SYRIA — SYRIE
Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAILANDE
Pramuan Mit Ltd., 55, 57, 59 Chakra-
wat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, Istanbul.

**UNION OF SOUTH AFRICA —
UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd.,
P.O. Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops
at London, Belfast, Birmingham, Bris-
tol, Cardiff, Edinburgh, and Man-
chester).

**UNITED STATES OF AMERICA —
ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
International Documents Service, Colum-
bia University Press, 2960 Broadway,
New York 27, New York.

URUGUAY
Oficina de Representación de Editoriales,
Prof. Héctor D'Elia, Av. 18 de Julio
1333, Esc. 1, Montevideo.

VENEZUELA
Escritorio Pérez Machado, Conde a
Piñango 11, Caracas.

YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE
Drzavno Produzeca Jugoslovenska Knjiga,
Marsala Tita 23-11, Beograd.

United Nations publications can further be obtained
from the following booksellers:

GERMANY — ALLEMAGNE
Buchhandlung Elwert & Meurer, Haupt-
strasse, 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saabach, Frankenstrasse, 14,
Köln-Junkersdorf.
Alexander Horn, Spiegelgasse, 9,
Wiesbaden.

Orders and inquiries from countries where sales agents
have not yet been appointed may be sent to: Sales and
Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.;
or Sales Section, United Nations Office, Palais des
Nations, Geneva, Switzerland.

Les publications des Nations Unies peuvent également
être obtenues aux adresses ci-dessous:

AUSTRIA — AUTRICHE
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4,
Salzburg.

JAPAN — JAPON
Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome
Nihonbashi, Tokyo Central.

Les commandes et demandes de renseignements émanant
de pays où il n'existe pas encore de dépositaires
peuvent être adressées à la Section des ventes et de
la distribution, Nations Unies, New-York (Etats-Unis)
ou à la Section des ventes, Nations Unies, Palais des
Nations, Genève (Suisse).

SPAIN — ESPAGNE
Organización Técnica de Publicidad
y Ediciones, Sainz de Baranda 24,
Madrid.
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.

[51-B]